Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le 28/01/2022
ID : 013-211300975-20220125-DELIB04_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aqui Sian Ben, sous la présidence de
Mme Marie-Rose LEXCELLENT - Maire de la Commune

Présents : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose - NIEDEROEST Henri - BOUYA Corine - BERTON Christian - AMSELEM Martine - JACQUOT Rémy - CELLARIER Myriam – NIGUES Davy - ORIOL Anne-Claire – MISTRAL Hervé - VASSEUR Daniel - MANELLI André - GILLES Christine - FARENQ Jeanine - VALLAURI Geneviève - GUIGUE Annie - GINOUVES Isabelle - LAUFRAY Christophe -GHIONE Dominique – MEGALIZZI Raphaël - THOMSEN Guillaume - GUIBERT-ESTIENNE Marion - BOUALEM Sofiane - TOSI Michel - ISNARD Robert - BONO Guy - MICHEL Françoise -DELLANEGRA Séverine – SANTILLI Jérôme - CHIOUSSE Céline

Absents excusés avec pouvoir : Mmes et MM. BARTHELEMY Marie-Amélie - TANIE Marie-Claude - CARGNINO André

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : NIEDEROEST Henri

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 04/22 - Constitution de servitudes au profit d'Enedis sur les parcelles communales BR 0052 – 0055 – 0080 et C 4535, situées rue Gay Lussac

Rapporteur : M. GHIONE

La société Enedis sollicite la commune pour effectuer des travaux de modification du réseaux électrique Haute Tension, au droit de l'avenue Gay Lussac, zone Ecopole. Afin de permettre ces travaux, il est nécessaire d'accorder une servitude à la société Enedis sur

les parcelles communales BR 0052 – 0055 – 0080 et C 4535 situées rue Gay Lussac en zone Ecopole (voir plan ci-après).

Les travaux consistent à établir trois canalisations souterraines pour des câbles souterrains Haute Tension dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale de 118 mètres.

Les travaux seront pris en charge par Enedis. La servitude ne donnera lieu à aucune redevance.

Les caractéristiques de la servitude sont indiquées dans la convention ci-jointe.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude et l'acte notarié correspondant dont les frais seront à la charge d'Enedis.

Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 25 janvier 2022.

Marie-Rose LEXCELLENT
Le Maire

lexcellent

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le 28/01/2022
ID : 013-211300975-20220125-DELIB04_22-DE

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le 28/01/2022
ID : 013-211300975-20220125-DELIB04_22-DE

Parcelles BR 0052—0055—0080 et 0C 4535
Rue Gay Lussac

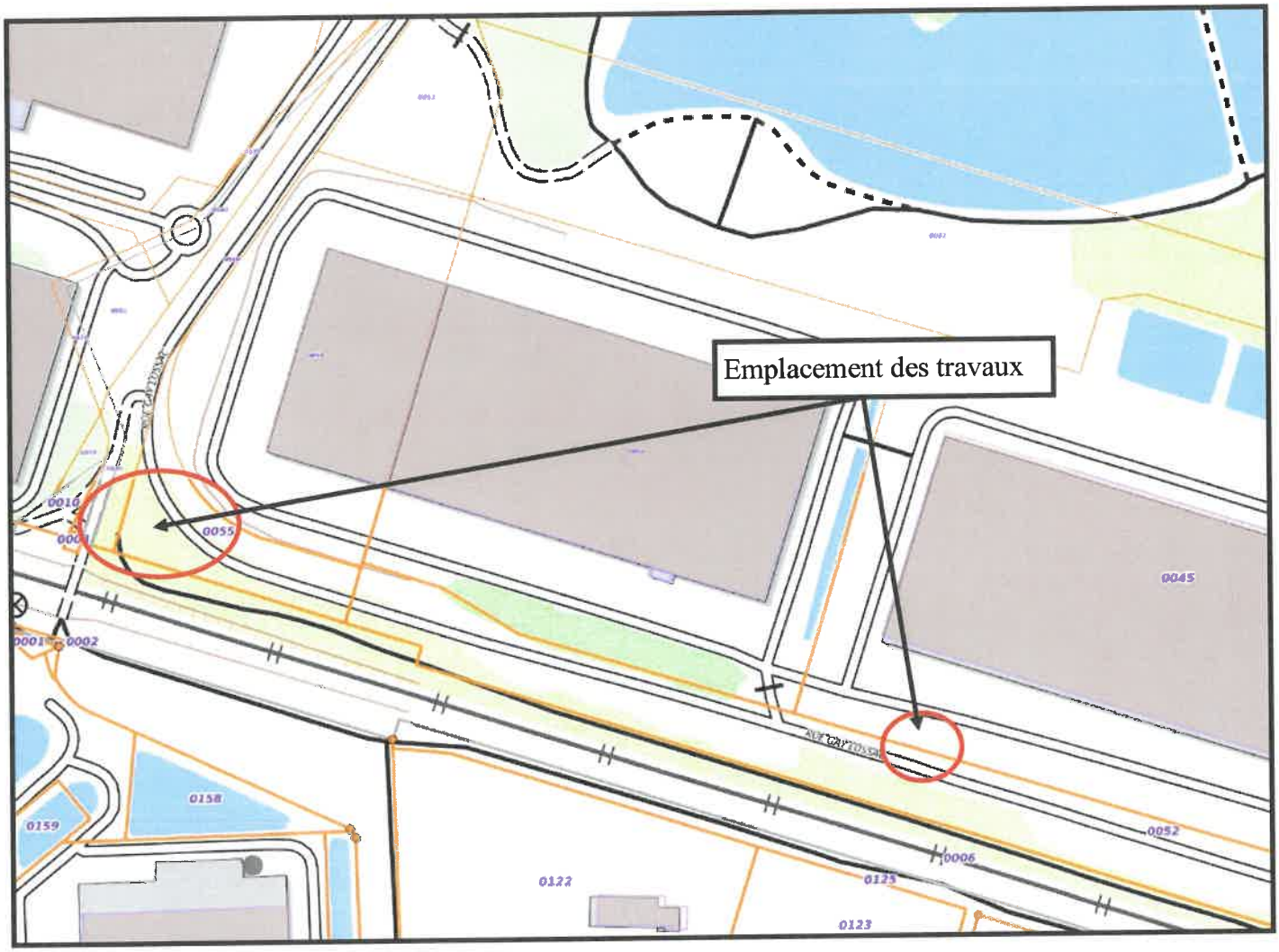

Nomenclature : 3.6